



CYANOBACTERIES

Baignade, activités de loisirs, pêche : Soyez vigilant !



Des micro-organismes, appelés cyanobactéries, colonisent parfois les étangs et les rivières, l'été voire en début d'automne. Elles flottent à la surface de l'eau des étangs, et forment des films de couleur le plus souvent, vert / brun foncé qui s'accumulent sur les bords. Sur les cailloux des rivières, elles se développent en amas de couleur (vert, brun foncé ou autre), qui peuvent se détacher pour flotter dans le courant ou s'accumuler sur les bords (flocs, amas ressemblant à des algues). Selon les conditions, elles produisent des toxines (cyanotoxines) qui peuvent être à l'origine d'intoxications et d'autres troubles de la santé pour les humains, et sont souvent mortelles pour les chiens qui boivent l'eau au bord des cours d'eau.

Pour éviter ces risques, il est important de connaître les précautions à mettre en œuvre et dont chacun a la responsabilité. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

Connaître les précautions à prendre vis-à-vis des cyanobactéries



Attention aux enfants !

- ▶ **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés,
- ▶ **Ne pas pratiquer** d'activités de loisirs (canoë, pêche etc.) dans des zones où des amas d'algues sont visibles,
- ▶ **Ne pas ingérer de l'eau,**
- ▶ **Ne pas jouer** avec des objets (bâtons, galets...) ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, **ne pas les porter à la bouche,**
- ▶ **Prendre une douche** en cas de contact avec de l'eau contaminée.



animaux domestiques : Risque de mortalité canine !

- ▶ **Tenir les chiens en laisse**
- ▶ **Ne pas les laisser jouer** avec des objets (bâtons, galets...) ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues
- ▶ **Ne pas les laisser accéder ou boire de l'eau** dans des zones où des amas d'algues sont visibles.



Reconnaître les symptômes d'une intoxication aux cyanotoxines



Consulter rapidement un médecin

- si les **symptômes** suivants apparaissent :
- ▶ **Après la baignade** : irritation (de la peau, des yeux etc.), boutons ...
 - ▶ **En cas d'ingestion** : tremblement, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements ...



Consulter immédiatement un vétérinaire

- après que votre animal ait bu l'eau, joué avec divers objets ou ingéré des cyanobactéries et s'il présente les **symptômes** suivants :
- ▶ tremblement des pattes arrière, perte d'équilibre,
 - ▶ état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave...



Récupérer si possible les éventuelles vomissures pour les montrer au vétérinaire.



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pour tout signalement et informations complémentaires :

Site Internet des services de l'État en Moselle : www.moselle.gouv.fr

DDT de la Moselle / MISEN : ddt-mise@moselle.gouv.fr